



## Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social le 12 mai 2023

*Article R.22-10-23 du Code de commerce*

*Lyon – France*

Dans le cadre de son assemblée générale annuelle mixte du 19 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, **MaaT Pharma (EURONEXT : MAAT - la « Société »)**, déclare le nombre d'actions composant son capital et le nombre total de droits de vote (articles L. 233-8 II du code de commerce et 223-16 du règlement général de l'AMF) au 12 mai 2023, date de publication de l'avis de réunion valant avis de convocation.

**Place de cotation :** Euronext Paris

**Code ISIN :** FR0012634822

**Site web :** [www.maatpharma.com](http://www.maatpharma.com)

| Date       | Nombre total d'actions composant le capital social | Nombre total de droits de vote théorique <sup>(1)</sup> | Nombre total réel de droits de vote <sup>(2)</sup> |
|------------|--|---|--|
| 12/05/2023 | 11 551 380   | 11 551 380  | 11 537 613   |

(1) Les droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

(2) Les droits de vote réels correspondent au nombre total de droits de vote exerçables en assemblée générale. Ils sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions déduction faite des actions privées de droit de vote.